

# FORMATIONS ÉLUS

SE FORMER • ÉCHANGER • AGIR



**APPRENDRE**

De nouvelles  
compétences



**PROGRESSER**

À votre  
rythme



**PARTAGER**

Échanger et  
collaborer



**RÉUSSIR**

Atteindre  
vos objectifs

**CATALOGUE | 2026**

Association des Maires du Haut-Rhin

# SOMMAIRE



## **DROIT A LA FORMATION DES ELUS**

### **FIANCEMENT DES FORMATIONS**

Par la collectivité

Par le DIFE

### **MODALITES D'INSCRIPTION AUX FORMATIONS**

Je m'inscrits par la collectivité

Je m'inscris par le DIFE

## **1**

## **FONDAMENTAUX DU MANDAT**

### **LE B.A-BA DU FONCTIONNEMENT DE LA COLLECTIVITÉ**

Fonctionnement du conseil municipal

Les actes du conseil municipal

Les spécificités du droit local

La qualité d'Officier de Police Judiciaire du Maire et des adjoints

Le Maire employeur

Comprendre l'intercommunalité

**15 octobre 2026**

### **DROITS ET RESPONSABILITES DES ELUS**

Statut de l'élu local

La prise illégale d'intérêt

La protection des élus face aux risques d'agression et sur les réseaux sociaux

## 2

## MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES PUBLIQUES

### BUDGET - FINANCES

Comprendre et élaborer le budget communal

### PASSATION ET EXECUTION DES MARCHES PUBLICS

Passation des marchés à procédure adaptée

Faire face à la hausse des coûts dans les marchés publics

Service public et modes de gestion : marché, DSP ou régie ?

### URBAMISME - AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Droit de préemption urbain (DPU)

Biens sans maître ou en état manifeste d'abandon

Habitat indigne : rôle du maire

Fiscalité de l'urbanisme

### REGLEMENTATION COMMUNALE

Les animaux dans la commune : obligations et moyens d'action

La gestion du bruit à l'échelon communal

Le maire et les dépôts de déchets

L'entretien des terrains privés : que peut faire la commune ?

Gestion des débits de boissons

Chasse : application du cahier des charges du Haut-Rhin

Gestion du cimetière

Droit et gestion des chemins ruraux

Plan communal de sauvegarde

**18 septembre 2026**

## 3

## S'EPANOUIR POUR MIEUX SERVIR SA COMMUNE

Gérer la cohésion d'équipe

Conduire efficacement une réunion

Savoir gérer son temps pour être plus efficace

Prise de parole en public (3 niveaux)

Savoir dire NON

**2 septembre 2026**

**Niveau 2 : 7 octobre 2026**

**16 septembre 2026**

## 4

## MAITRISER LA COMMUNICATION DE LA COMMUNE

Débutez sereinement avec l'intelligence artificielle

Le B.A.-BA des réseaux sociaux

**9 septembre 2026**

# DROIT A LA FORMATION DES ÉLUS



Tous les membres du conseil municipal ont droit à une formation adaptée à leurs fonctions.

- ◇ Chaque élu local a droit à **18 jours de formation**
- ◇ Ce droit est valable **pour toute la durée du mandat**
- ◇ Peu importe le nombre de mandats détenus

## Comment formuler la demande à son employeur ?

**La demande doit être faite par écrit au moins 30 jours avant la date de la formation et préciser :**

- ◇ la date
- ◇ la durée
- ◇ l'organisme de formation (agrée par le ministère de l'Intérieur)

**L'employeur :**

- ◇ accuse réception
- ◇ **sans réponse 15 jours avant → demande acceptée automatiquement**

**L'employeur peut refuser le congé pour formation si : l'absence nuit à l'entreprise mais :**

- ◇ le refus doit être motivé
- ◇ et notifié officiellement

Dans ce cas l'élu peut refaire une demande 4 mois plus tard et l'employeur devra accepter la demande.

Dans tous les cas, l'organisme doit fournir une **attestation de présence**.

## L'Association des Maires du Haut-Rhin : votre organisme de formation de proximité

Agréé pour dispenser de la formation aux élus depuis 1995, notre agrément a été renouvelé le avril 2026 dernier.

### UN PROGRAMME DE FORMATION ADAPTÉ AUX BESOINS

L'AMHR arrête son programme en tenant compte :

- ◇ des demandes des élus,
- ◇ des questions juridiques dont elle est saisie
- ◇ de l'actualité ...

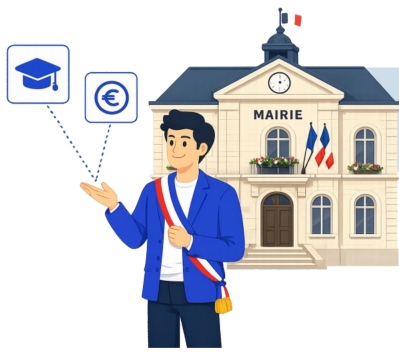
### DES FORMATEURS QUALIFIÉS

L'AMHR s'est constitué un réseau de formateurs spécialisés dans chacun des domaines que les élus doivent maîtriser afin d'assurer une bonne gestion de leur commune :

- ◇ Juridique
- ◇ Gestion administrative
- ◇ développement personnel



# FINANCEMENT DES FORMATIONS



## PAR LA COLLECTIVITE

**Cette obligation de financement constitue une dépense obligatoire et concerne toutes les communes, quelle que soit leur taille.**

Dans les **3 mois suivant le renouvellement du conseil municipal**, celui-ci doit :

- ◇ se prononcer sur les conditions d'exercice du droit à la formation des élus
- ◇ définir les **orientations** de la formation
- ◇ fixer les **crédits budgétaires** alloués.

Ces crédits doivent être compris entre 2 % et 20 % du montant total des indemnités de fonction pouvant théoriquement être allouées aux membres du conseil municipal.

Dans ce cadre, le droit à la formation est un droit individuel mais le maire peut néanmoins refuser la demande de formation d'un conseiller municipal si celle-ci n'a aucun lien avec l'exercice du mandat et/ou si l'organisme de formation souhaité n'est pas agréé par le Ministère de l'Intérieur.



Les communes membres d'un EPCI peuvent transférer à ce dernier leurs compétences en matière de formation des élus. Dans ce cas les frais de formation des élus municipaux sont pris en charge par le



## PAR LE DIFE

### Droit Individuel à Formation des Elus

**Tous les élus bénéficient d'un DIF Elus comptabilisé en euros. Ce droit est personnel, autonome et flexible.**

Ce droit est **alimenté chaque année de 400€** (cumulable aux maximum à hauteur de 800€).

Le financement est assuré par un **fonds spécifique** géré par la **Caisse des dépôts et consignations** qui assure également :

- ◇ L'instruction des demandes via la plate-Forme « MON COMPTE FORMATION »
- ◇ La gestion des droits

Le DIF est utilisé à **l'initiative personnelle de l' élu**. Les formations suivies peuvent :

- ◇ Être **liées au mandat** ;
- ◇ Ou **sans lien direct**, notamment pour préparer **l'après-mandat**.

La prise en charge financière comprend :

- ◇ les frais de formation facturés par l'organisme
- ◇ Les frais de repas, de déplacement et d'hébergement le cas échéant

# MODALITES D'INSCRIPTION AUX FORMATIONS

## JE M'INSCRIS PAR LA COLLECTIVITÉ



ASSOCIATION  
DES MAIRES  
DU HAUT-RHIN

### BULLETIN D'INSCRIPTION

#### A renvoyer :

par mail : [amhr@vialis.net](mailto:amhr@vialis.net) ou  
par courrier : Association des Maires du Haut-Rhin—4 route de Rouffach—68000 COLMAR

#### Coordonnées personnelles :

Mme, M. Prénom NOM : -----

Fonction : -----

Collectivité : -----

Courriel : -----

Mobile : ----- Fixe : -----

#### Participera à la formation :

Les bases du budget communal Date : 14 /01/2023 de 9h à 12h

Lieu : COLMAR - 4 route de Rouffach

#### FINANCEMENT PAR LA COLLECTIVITE (facturation CHORUS PRO)

Montant à régler par la collectivité : 150 €

DATE : / /

Signature du participant

Signature du Maire (ou du Président) et cachet

Je demande l'accord pour la prise en charge de ma formation par la collectivité

Je télécharge le bulletin d'inscription en PJ du mail de présentation de la formation

Je le fais signer et tamponner par le Maire

Je le renvoie par mail à : [amhr@vialis.net](mailto:amhr@vialis.net)

## JE M'INSCRIS PAR LE DIFE

## JE ME REND SUR MON COMPTE FORMATION

La formation des élus a été versée sur la plate-forme « MON COMPTE FORMATION » qui comprend déjà le DIF pour les salariés du secteur privé.

Le compte personnel « ELU » est créé par la Caisse des dépôts. Les salariés du secteur privé disposent donc, sur la plate-forme, de 2 comptes distincts qui fonctionnent de manière totalement indépendante l'un de l'autre.



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE



🔗 Besoin d'aide

📄 Passeports ▾

🔍 S'identifier

Vos droits formation

Rechercher une formation

Vos dossiers de formation

Conseils professionnels

Accès Élus

## Développez vos compétences professionnelles





## JE M'IDENTIFIE AVEC « L'IDENTITE NUMERIQUE »

Pour se connecter et confirmer l'achat de vos formations sur "Mon Compte Formation", il est nécessaire d'utiliser FranceConnect+ et donc de disposer d'une Identité Numérique La Poste.

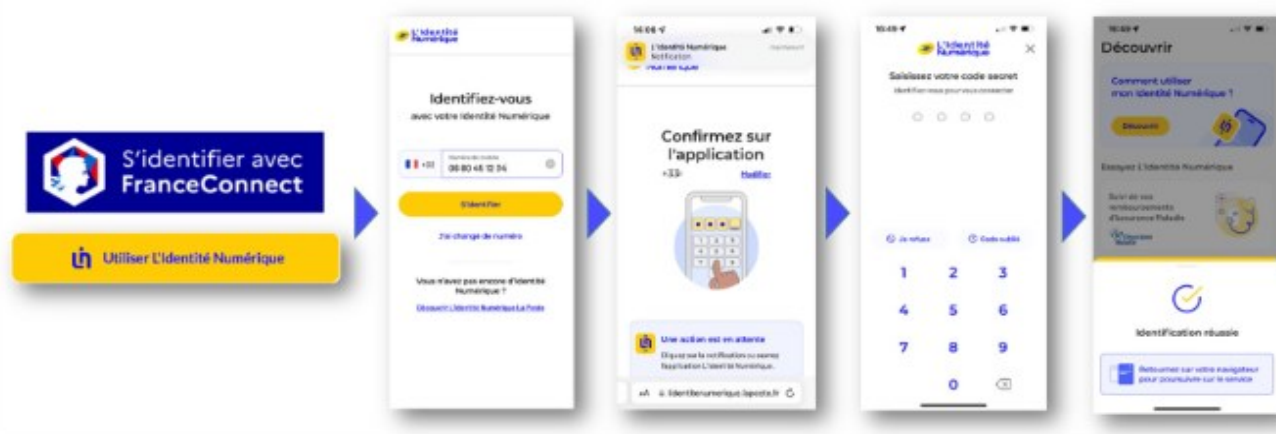
### L'Identité Numérique

La clé pour vous connecter en toute confiance



**Votre numéro de téléphone devient votre identifiant principal :**

- ◇ vous le saisissez pour lancer la connexion,
- ◇ une demande de validation est envoyée sur l'application mobile officielle que vous avez préalablement installée et configurée sur votre smartphone
- ◇ il vous suffit alors d'ouvrir l'application et de confirmer la tentative de connexion



## SI JE NE L'AI PAS, JE CREE MON IDENTITE NUMERIQUE

Pour créer votre Identité Numérique, vous devez :



Être majeur(e) ⓘ



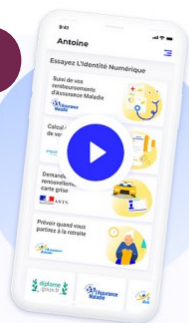
Vous munir de votre pièce d'identité française en cours de validité ⓘ



Disposer d'un smartphone Android ou iPhone ⓘ

### PROCÉDURE AU CHOIX

1



Découvrez L'Identité Numérique La Poste en 30 secondes

Accédez à plus de 1000 services en ligne via FranceConnect et La Poste avec un seul identifiant.



Téléchargez l'application pour créer votre Identité Numérique gratuitement.

2



Je télécharge l'application et je crée un compte dessus  
Je suis les instructions et complète les informations demandées  
Pour faire vérifier mon identité, je continue sur l'application ou je me rends dans un bureau de poste

Je me rend dans un bureau de poste pour me faire accompagner.

**LE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL****Tarif: 200€****Sessions programmées****En attente****Durée** : 6 h**Horaires** : 9h-12h / 14h-17h**Lieu** : AMHR, 4 route de Rouffach 68000 COLMAR**Nombre de participants** : 15**Formateur** : Alexis CLUR*Docteur en droit public - Enseignant à l'Université de Haute-Alsace**Ancien Maire Attaché territorial principal en détachement***OBJECTIF**

Comprendre le rôle et les missions du conseil municipal. Identifier les responsabilités du maire et des conseillers municipaux. Maîtriser les règles de fonctionnement des réunions et des délibérations.

Connaître les principales compétences de la commune.

**PROGRAMME**

- 1/ Organisation et composition du conseil municipal
- 2/ Rôles du maire, des adjoints et des conseillers municipaux
- 3/ Préparation, déroulement et compte rendu des séances du conseil
- 4/ Compétences communales : budget, urbanisme, services publics et projets locaux
- 5/ Procédures de vote, prise de décision et relations avec les citoyens

**LES ACTES DES COLLECTIVITÉS ET LE CONTRÔLE DE LÉGALITÉ****Tarif: 200€****Sessions programmées****En attente****Durée** : 6h**Horaires** : 9h-12h / 13h30-16h30**Lieu** : AMHR, 4 route de Rouffach 68000 COLMAR**Nombre de participants** : 15**Formateur** : Alexis CLUR*Docteur en droit public - Enseignant à l'Université de Haute-Alsace**Ancien Maire Attaché territorial principal en détachement***OBJECTIF**

Connaître les différents types d'actes administratifs et maîtriser leur régime juridique dans un souci de sécurité juridique et d'efficacité pour la collectivité.

**PROGRAMME**

- L'Etat unitaire français et la hiérarchie des normes
- Les différents types d'actes des collectivités locales (arrêtés, délibérations, décisions à caractère individuel ou réglementaire...)
- Le formalisme lié aux actes des collectivités
- Le contrôle de légalité de la préfecture
- Les recours possibles contre l'acte d'une commune
- Le contentieux au tribunal administratif

## Maîtriser les dispositions du droit local applicable aux collectivités



Sessions programmées

En attente

Tarif: 200€

**Durée** : 6 h

**Horaires** : 9h-12h / 14h-17h

**Lieu** : AMHR, 4 route de Rouffach 68000 COLMAR

**Nombre de participants** : 15

**Formateur** : Céline WOLFS

*Directrice de l'Association des Maires du Haut-Rhin*

### OBJECTIF

Identifier et appliquer les principales dispositions du droit local d'Alsace-Moselle dans l'exercice des missions des collectivités territoriales.

### PROGRAMME

- 1/ Les fondamentaux du droit local d'Alsace-Moselle : origines et sources du droit local
- 2/ Champ d'application et articulation avec le droit national : fonctionnement du conseil municipal, pouvoirs de police, cultes, associations, livre foncier, chasse, biens communaux ...
- 3/ Actualités et jurisprudence

## LA QUALITE D'OFFICIER DE POLICE JUDICIAIRE DU MAIRE ET DES ADJOINTS



Sessions programmées

15 octobre

Tarif: 200€

**Durée** : 4 h

**Horaires** : 9h-12h / 14h-17h

**Lieu** : AMHR, 4 route de Rouffach 68000 COLMAR

**Nombre de participants** : 15

**Formateur** : Géraldine BOVI-HOSY

*Spécialisée en droit public et droit pénal*

### OBJECTIF

Connaître les dispositions législatives qui fixent les pouvoirs du maire et des adjoints en tant qu'officiers de police judiciaire (OPJ). Maîtriser les modalités de mise en œuvre des pouvoirs de police judiciaire et comprendre les obligations et responsabilités inhérentes à l'exercice de ces compétences.

### PROGRAMME

- Quels sont les fondements juridiques de la qualité d'OPJ des maires et adjoints ?
- Quelles en sont les conditions d'exercice ?
- Quelles sont, en pratique, les prérogatives et les attributions de l'OPJ non professionnel ?
- Quelles sont les obligations de l'OPJ non professionnel ?
- Quelles sont les responsabilités liées à l'exercice de sa qualité d'OPJ par le maire ou l'adjoint ?

**LE MAIRE EMPLOYEUR****Tarif: 200€****Sessions programmées** **En attente****Durée :** 6h**Horaires :** 9h-12h / 13h30-16h30**Lieu :** AMHR, 4 route de Rouffach 68000 COLMAR**Nombre de participants :** 15**Formateur :****OBJECTIF**

Identifier les obligations légales incombant au maire en tant qu'employeur, dans le respect du statut de la fonction publique territoriale.

**PROGRAMME**

Comprendre les leviers de la gestion des ressources humaines dans une collectivité : recrutement, évaluation, formation, dialogue social, discipline, conditions de travail...

Adopter une vision stratégique de l'organisation municipale, en lien avec les objectifs politiques et les besoins du territoire.

Concilier vision politique et contraintes opérationnelles, en intégrant les dimensions humaines et organisationnelles dans les décisions relatives aux agents

**COMPRENDRE L'INTERCOMMUNALITE****Tarif: 200€****Sessions programmées** **En attente****Durée :** 6h**Horaires :** 9h-12h / 13h30-16h30**Lieu :** AMHR, 4 route de Rouffach 68000 COLMAR**Nombre de participants :** 15**Formateur :** Alexis CLUR

*Docteur en droit public - Enseignant à l'Université de Haute-Alsace  
Ancien Maire Attaché territorial principal en détachement*

**OBJECTIF**

L'intercommunalité traditionnelle liée aux syndicats a cédé le pas à une intercommunalité fédérative, incarnée par des EPCI à fiscalité propre (communautés de communes, d'agglomération...) dotés de compétences stratégiques pour les territoires et leurs populations. Gérer les affaires de sa commune conduit nécessairement à traiter des sujets en lien avec son intercommunalité.

**PROGRAMME**

1. Les fondements de la coopération intercommunale
2. Les différents types de structures intercommunales (syndicats, communautés, métropoles...)
3. Les compétences des intercommunalités (obligatoires et facultatives)
4. L'impact des transferts de compétence
5. Les instances décisionnelles et la représentation des communes au sein de l'intercommunalité
6. Les relations entre l'intercommunalité et les citoyens

## STATUT DE L'ÉLU LOCAL

**Tarif: 200€**



Sessions programmées En attente

**Durée : 6h**

**Horaires : 9h-12h / 13h30-16h30**

**Lieu : AMHR, 4 route de Rouffach 68000 COLMAR**

**Nombre de participants : 15**

**Formateur : Céline WOLFS**

*Directrice de l'Association des Maires du Haut-Rhin*

### OBJECTIF

Connaître els règles applicables au statut des élus locaux—acquérir les bons réflexes

### PROGRAMME

- 1/ Cadre déontologique
- 2/ Conciliation du mandat avec la vie professionnelle : autorisations d'absence / Crédit d'heur
- 3/ Formation des élus locaux
- 4/ Les conditions financière et fiscale de l'exercice du mandat
- 5/ La protection des élus locaux
- 6/ Le régime de retraite

## LA PRISE ILLEGALE D'INTÉRÊT

**Tarif: 200€**



Sessions programmées En attente

**Durée : 6h**

**Horaires : 9h-12h / 13h30-16h30**

**Lieu : AMHR, 4 route de Rouffach 68000 COLMAR**

**Nombre de participants : 15**

**Formateur : Géraldine BOVI-HOSY**

*Spécialisée en droit public et droit pénal*

### OBJECTIF

Les mandats locaux peuvent présenter des risques pour ceux qui les exercent. En effet, dans certaines circonstances, les élus sont susceptibles de se retrouver dans une situation de prise illégale d'intérêts ou d'octroi d'avantages injustifiés. Si aucune précaution n'est prise, ces infractions peuvent aboutir à une condamnation pénale. Cette formation a pour objectif de vous donner les outils nécessaires pour identifier les éléments constitutifs du délit dans les différents cas de figure qui peuvent se présenter.

### PROGRAMME

- 1/ Définition du délit et de ses éléments constitutifs ; notion de conseiller intéressé ; présentation des peines encourues
- 2/ Illustrations issues des domaines à risque : l'élu entrepreneur ; l'élu employeur ; l'élu et le domaine immobilier ; l'élu, par ailleurs membre associatif...
- 3/ Présentation des exceptions prévues pour les élus des petites communes (moins de 3500 habitants) : contours, limites, procédures à suivre...

## LA PROTECTION DES ELUS FACE AU RISQUE D'AGRESSION PHYSIQUE ET SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

Tarif: 200€



Sessions programmées En attente

**Durée** : 6h

**Horaires** : 9h-12h / 13h30-16h30

**Lieu** : AMHR, 4 route de Rouffach 68000 COLMAR

**Nombre de participants** : 15

**Formateur** : Maître Matthieu KLUCZYNSKI

*Avocat*

### OBJECTIF

Identification et connaissance des outils mis à la disposition des élus. Acquisition des bons réflexes en cas d'agression de toute nature. Maîtrise des procédures applicables. Connaissance des difficultés potentielles dans la mise en place de ces outils et procédures.

### PROGRAMME

1/ Identifier les menaces à l'intégrité physique et morale des élus

2/ Liberté d'expression : contours et limites, présentation des délits qui en sanctionnent les atteintes, gestion des diffamations et injures notamment sur les réseaux sociaux

3/ Dénoncer les menaces pour s'en protéger :

A. Au plan pénal : comment et pourquoi porter plainte ?, focus sur la loi du 24 janvier 2023 pour se constituer partie civile afin de soutenir un élu victime d'agression, présentation des référents élus en gendarmerie

B. Au plan fonctionnel : focus sur la protection fonctionnelle

4/ Prévention des menaces (en matière de conflits d'intérêts notamment)



**COMPRENDRE ET ELABORER LE BUDGET****Tarif: 200€****Sessions programmées****En attente****Durée : 6h****Horaires : 9h-12h / 13h30-16h30****Lieu : AMHR, 4 route de Rouffach 68000 COLMAR****Nombre de participants : 15****Formateur :****OBJECTIF**

Maîtriser les principes de la gestion budgétaire d'une commune  
Savoir élaborer et ajuster le budget communal

**PROGRAMME**

Préparation du budget : respect des grands principes budgétaires (unité, équilibre, sincérité)  
Vote et exécution du budget :  
Dates clés à respecter  
Rôles de l'ordonnateur et du comptable public  
Contrôles internes et externes  
Décisions Modificatives et Compte Financier Unique  
Ajustements budgétaires (DM, budget supplémentaire)

**PASSATION DES MARCHES A PROCEDURE ADAPTEE****Tarif: 200€****Sessions programmées****En attente****Durée : 6h****Horaires : 9h-12h / 13h30-16h30****Lieu : AMHR, 4 route de Rouffach 68000 COLMAR****Nombre de participants : 15****Formateur : Maître Matthieu KLUCZYNSKI***Avocat***OBJECTIF**

Comprendre l'organisation du Code de la Commande Publique, intégrer la notion de marché public et maîtriser la procédure adaptée

**PROGRAMME**

1. Le Code de la Commande Publique (CCP)
2. La notion de marché public et les différentes procédures de passation existantes
3. Les étapes à respecter pour la passation d'un marché public à procédure adaptée
4. Synthèse des obligations en matière de dématérialisation

## FAIRE FACE A LA HAUSSE DES COUTS DANS LES MARCHES PUBLICS



Sessions programmées

En attente

Tarif: 200€

**Durée :** 6h

**Horaires :** 9h-12h / 13h30-16h30

**Lieu :** AMHR, 4 route de Rouffach 68000 COLMAR

**Nombre de participants :** 15

**Formateur :** Maître Matthieu KLUCZYNSKI  
*Avocat*

### OBJECTIF

Être outillé pour traiter les demandes des titulaires de marchés publics, identifier les demandes juridiquement fondées, maîtriser les actes contractuels à mettre en place pour régulariser la situation, savoir refuser les demandes infondées.

### PROGRAMME

1. Rappel des dispositifs contractuels préexistants du Code de la commande publique
2. Comment traiter une demande d'avenant ou d'indemnisation ?
3. Quels fondements juridiques sont mobilisables ?
4. Peut-on conclure un avenant de prise en charge et avec quelle latitude ?
5. Peut-on indemniser a posteriori des surcoûts et comment formaliser cet accord ?

## SERVICE PUBLIC ET MODES DE GESTION :

Marché, délégation ou régie ?

Tarif: 200€



Sessions programmées

En attente

**Durée :** 6h

**Horaires :** 9h-12h / 13h30-16h30

**Lieu :** AMHR, 4 route de Rouffach 68000 COLMAR

**Nombre de participants :** 15

**Formateur :** Maître Matthieu KLUCZYNSKI  
*Avocat*

### OBJECTIF

Choisir le mode de gestion le plus adapté à son service public. Dans un contexte de raréfaction des ressources financières, il est essentiel pour les élus de connaître les options qui s'offrent à eux pour assurer une gestion pérenne et efficace des services publics locaux.

### PROGRAMME

1. Principe du libre choix du mode de gestion
2. Définir ses besoins et ses attentes sur le service
3. Déterminer les critères permettant de faire un choix
4. Gestion « interne » dans le cadre d'une régie : quelle forme de structure ?
5. Conclusion d'un marché public pour gérer le service : quel intérêt pour quels enjeux ?
6. Recours à un tiers pour gérer le service : la délégation de service public (DSP) sous forme d'affermage ou de concession
7. Approche comparée régie/marché public/DSP en matière de gestion économique, juridique et de ressources humaines

## DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Tarif: 200€



Sessions programmées En attente

**Durée :** 6h

**Horaires :** 9h-12h / 13h30-16h30

**Lieu :** AMHR, 4 route de Rouffach 68000 COLMAR

**Nombre de participants :** 15

**Formateur :** Maître Martin MATTIUSSI-POUX  
*Avocat*

### OBJECTIFS

Connaître la procédure du DPU, les différents acteurs susceptibles d'intervenir, et les difficultés potentielles dans la mise en place de cette procédure.

### PROGRAMME

1. Distinction du DPU avec d'autres dispositifs d'appropriation foncière
2. Institution du DPU sur le territoire
3. Biens soumis au DPU
4. Présentation de la procédure du DPU
5. Contenu de la décision de préemption
6. Fixation et paiement du prix de vente
7. Focus sur la loi du 20 juillet 2023 instituant le DPU pour lutter contre l'artificialisation des sols

## BIENS SANS MAITRE OU EN ETAT MANIFESTE

Tarif: 200€



Sessions programmées En attente

**Durée :** 6h

**Horaires :** 9h-12h / 13h30-16h30

**Lieu :** AMHR, 4 route de Rouffach 68000 COLMAR

**Nombre de participants :** 15

**Formateur :** Maître Martin MATTIUSSI-POUX  
*Avocat*

### OBJECTIFS

Maîtrise des procédures d'appropriation de biens sans maître et des biens déclarés en état d'abandon manifeste ; identification des différents acteurs susceptibles d'intervenir ; connaissance des difficultés potentielles dans la mise en place de ces procédures.

### PROGRAMME

1. Textes applicables
2. Enjeux des procédures et des objectifs poursuivis
3. Procédure d'expropriation pour état d'abandon manifeste
4. Procédure d'appropriation de biens sans maître
5. Sort des biens ayant fait l'objet d'une appropriation
6. Focus sur les risques contentieux

## HABITAT INDIGNE : ROLE DU MAIRE

Tarif: 200€



Sessions programmées En attente

**Durée** : 6h

**Horaires** : 9h-12h / 13h30-16h30

**Lieu** : AMHR, 4 route de Rouffach 68000 COLMAR

**Nombre de participants** : 15

**Formateur** : Géraldine BOVI-HOSY  
*Spécialisée en droit public et droit pénal*

### OBJECTIFS

Le maire est souvent sollicité pour intervenir sur le domaine privé de ses administrés.

L'objectif de la formation est de donner les outils qui faciliteront l'intervention de la commune lorsque le droit le permet.

### PROGRAMME

Les désordres dans un logement : savoir les repérer

Les pouvoirs de police et la réglementation : répartition des rôles et procédures possibles.

## FISCALITE DE L'URBANISME

Tarif: 200€



Sessions programmées En attente

**Durée** : 6h

**Horaires** : 9h-12h / 13h30-16h30

**Lieu** : AMHR, 4 route de Rouffach 68000 COLMAR

**Nombre de participants** : 15

**Formateur** : Maître Martin MATTIUSSI-POUX  
*Avocat*

### OBJECTIFS

Appliquée aux autorisations d'urbanisme (permis de construire, permis d'aménager, déclarations préalables...) la fiscalité de l'urbanisme permet d'assurer le financement des équipements publics (voiries, réseaux, infrastructures et superstructures...) rendus nécessaires par le développement urbain.

### PROGRAMME

1/ Principe et enjeux de la Taxe d'Aménagement (TA)

2/ Principe et enjeux des participations : Projet Urbain Partenarial (PUP), et Zone d'Aménagement Concerté (ZAC)

## LES ANIMAUX DANS LA COMMUNE

### Obligations et moyens d'action

Tarif: 200€



Sessions programmées

En attente

**Durée :** 6h

**Horaires :** 9h-12h / 13h30-16h30

**Lieu :** AMHR, 4 route de Rouffach 68000 COLMAR

**Nombre de participants :** 15

**Formateur :** Géraldine BOVI-HOSY

*Spécialisée en droit public et droit pénal*

### OBJECTIFS

Présentation de la législation et de la réglementation applicables dans le cadre de l'exercice de ses pouvoirs de police par le Maire.

### PROGRAMME

Règles applicables aux animaux errants ou en état de divagation.

Les animaux à l'origine de bruits de voisinage : quels sont les moyens d'action ?

Les chiens catégorisés : que peut-on imposer au propriétaire ?

Loi contre la maltraitance animale : les obligations des collectivités

Les responsabilités, en particulier en cas d'inaction

## LA GESTION DU BRUIT A L'ECHELON COMMUNAL

Tarif: 200€



Sessions programmées

En attente

**Durée :** 6h

**Horaires :** 9h-12h / 13h30-16h30

**Lieu :** AMHR, 4 route de Rouffach 68000 COLMAR

**Nombre de participants :** 15

**Formateur :** Géraldine BOVI-HOSY

*Spécialisée en droit public et droit pénal*

### OBJECTIFS

Au titre de ses pouvoirs de police, le maire est tenu d'assurer la tranquillité publique. Il est de ce fait un acteur incontournable dans la lutte contre le bruit. Les dispositions applicables dans ce domaine sont dispersées dans de nombreux codes.

### PROGRAMME

- 1/ Répartition des compétences en matière de gestion du bruit : types de bruit sous la responsabilité directe du maire (bruit de comportement, bruit des activités économiques, sportives, de loisirs et culturelles, bruit des chantiers et bruit de musique amplifiée) et autres types de bruits
- 2/ Pouvoirs de police et de verbalisation du maire. Le rôle du maire dans la prévention
- 3/ Médiation et la conciliation
- 4/ Responsabilité pour carence dans l'exercice d'un pouvoir de police administrative.

## LE MAIRE ET LES DEPOTS DE DECHETS

Tarif: 200€



Sessions programmées

En attente

**Durée :** 6h

**Horaires :** 9h-12h / 13h30-16h30

**Lieu :** AMHR, 4 route de Rouffach 68000 COLMAR

**Nombre de participants :** 15

**Formateur :** Géraldine BOVI-HOSY

*Spécialisée en droit public et droit pénal*

### OBJECTIFS

Les maires sont régulièrement confrontés à la question des dépôts sauvages de déchets. Qu'il s'agisse de « petites » incivilités (papiers jetés au sol, déjections canines...), de non-respect des règles de collecte (dépôts à côté des containers, poubelles laissées sur le trottoir ou consignes de tri non respectées) ou de dépôts sauvages (encombrants, déchets de chantiers...), ces comportements peuvent présenter des risques et posent des questions de responsabilités. Le maire est un acteur indispensable de la lutte contre ces dépôts de déchets.

### PROGRAMME

Les autorités compétentes en matière de dépôts sauvages

Les mesures susceptibles d'être mises en œuvre

La procédure de sanction administrative

Les infractions pénales en matière de dépôts de déchets et les agents compétents pour les constater

La problématique des épaves

## L'ENTRETIEN DES TERRAINS PRIVES

Tarif: 200€

Que peut faire la commune ?



Sessions programmées

En attente

**Durée :** 6h

**Horaires :** 9h-12h / 13h30-16h30

**Lieu :** AMHR, 4 route de Rouffach 68000 COLMAR

**Nombre de participants :** 15

**Formateur :** Géraldine BOVI-HOSY

*Spécialisée en droit public et droit pénal*

### OBJECTIFS

Le maire est souvent sollicité pour intervenir sur le domaine privé de ses administrés. Entre conflits de voisinage et obligation d'entretien, il importe de faire la distinction

### PROGRAMME

- 1) Les pouvoirs de polices générale et spéciales relatifs à l'entretien des terrains (CGCT, code de l'environnement, de la voirie routière, de la santé publique ...)
- 2) Les situations à distinguer : types de terrains, types de dépôts, plantations...
- 3) Les moyens juridiques d'action et leurs conditions d'application : constats, mise en demeure, exécution forcée...
- 4) Les écueils à éviter

**GESTION DES DEBITS DE BOISSON****Tarif: 200€****Sessions programmées****En attente****Durée** : 6h**Horaires** : 9h-12h / 13h30-16h30**Lieu** : AMHR, 4 route de Rouffach 68000 COLMAR**Nombre de participants** : 15**Formatrice** : Lauriane MOUNIER-FARAU*Docteur en droit public***OBJECTIFS**

Face à la nécessité de réglementer la vente d'alcool sur le territoire, la législation, et notamment le Code de la Santé publique, impose aux collectivités d'être particulièrement attentives aux autorisations accordées en matière de débits de boissons sur leur territoire, qu'ils soient permanents ou temporaires, sollicités par des associations, des clubs sportifs ou des particuliers voire entreprises privées.

**PROGRAMME**

- 1/ Comment définir et identifier un débit de boissons ? Quels sont les cas où les règles relatives aux débits de boissons ne s'appliquent pas ?
- 2/ Comment gérer les autorisations de débits de boissons temporaires dans la commune (foires, ventes ou fêtes publiques, manifestations des associations, etc.) ?
- 3/ Quelles sont les différentes catégories de licences permanentes et quels sont les pouvoirs de la commune en la matière ?

**CHASSE**

Application du cahier des charges du Haut-Rhin

**Tarif: 200€****Sessions programmées****En attente****Durée** : 6h**Horaires** : 9h-12h / 13h30-16h30**Lieu** : AMHR, 4 route de Rouffach 68000 COLMAR**Nombre de participants** : 15**Formateur** : Céline WOLFS*Directrice de l'Association des Maires du Haut-Rhin***OBJECTIFS**

Présentation des principales dispositions du cahier des charges des chasses communales du Haut-Rhin 2024-2033.

**PROGRAMME**

- 1/ Rôle, composition et fonctionnement de la Commission Communale Consultative de la Chasse (4C).
- 2/ Évolution des baux de chasse : indexation des loyers, cession de bail en cours, résiliation...
- 3/ Obligations des locataires et gestion des dégâts de gibier.
- 4/ Échanges sur les difficultés rencontrées

## GESTION DES CIMETIERES

Tarif: 200€



Sessions programmées En attente

**Durée :** 6h

**Horaires :** 9h-12h / 13h30-16h30

**Lieu :** AMHR, 4 route de Rouffach 68000 COLMAR

**Nombre de participants :** 15

**Formateur :** Christelle GENIN

*Directrice du service juridique Groupe ELABOR*

### OBJECTIFS

La formation présente les évolutions législatives et réglementaires relatives à la législation funéraire, et notamment la loi de 2022, tout en mettant l'accent sur les conseils pratiques en gestion et en aménagement de sites funéraires.

### PROGRAMME

#### 1/ Gestion du cimetière

Terrain commun : organisation et réglementation

Concessions : titre, durée, droits & obligations, renouvellement, entretien

Outils de gestion : suivi, cartographie, base de données

Droit local : carrés confessionnels, inhumation en propriété privée

#### 2/ Réhabilitation et mise en conformité

Reprise des sépultures : concessions échues, et/ou à l'état visuel d'abandon - procédure des monuments funéraires menaçant ruine - exhumations administratives

Aménagements : ossuaire, caveaux, espace cinéraire, solutions zéro-phyto - panneaux d'affichage

## DROIT ET GESTION DES CHEMINS RURAUX

Tarif: 200€



Sessions programmées En attente

**Durée :** 6h

**Horaires :** 9h-12h / 13h30-16h30

**Lieu :** AMHR, 4 route de Rouffach 68000 COLMAR

**Nombre de participants :** 15

**Formateur :** Maître Maëlle COMTE

*Avocate*

### OBJECTIFS

Acquérir les connaissances essentielles sur les baux ruraux afin de mieux appréhender leur gestion dans le cadre des compétences communales.

### PROGRAMME

#### 1/ Cadre juridique et principes fondamentaux

Définition et nature des baux ruraux

Différenciation entre bail à ferme, le bail à métayage, le bail de petite parcelle

Conditions de conclusion, de durée et de renouvellement du bail

Les obligations du bailleur et du preneur

#### 2/ Gestion des baux ruraux

Les modalités de fixation et révision du fermage

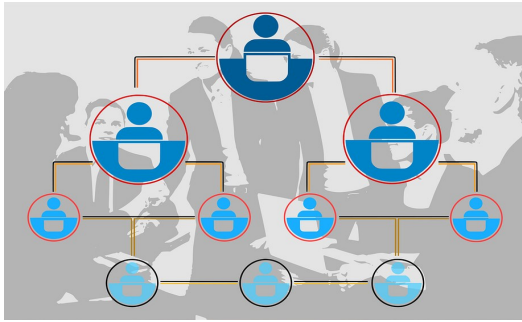
La transmission et la cession du bail

L'encadrement des résiliations et résolutions de bail

Les procédures en cas de non-respect des clauses du bail

## LES FONDAMENTAUX DE LA GESTION DE CRISE

Tarif: 200€



Sessions programmées

18 septembre

Durée : 6h

Horaires : 9h-12h / 13h30-16h30

Lieu : AMHR, 4 route de Rouffach 68000 COLMAR

Nombre de participants : 15

Formatrice :

### OBJECTIFS

La réponse de la commune aux crises repose sur une organisation et un schéma comportemental pré-établis, qui permettent de réagir le plus rapidement et le plus efficacement possible. **Les élus doivent connaître les outils, les procédures et les acteurs à mobiliser pour faire face aux crises.**

### PROGRAMME

Anticiper et prévenir

- ⇒ Identifier les risques : typologie, vulnérabilités locales ...
- ⇒ Le Plan Communal de Sauvegarde : les informations obligatoires, les outils d'aide à son élaboration
- ⇒ La réserve communale

Les principes de la gestion de crise

- ⇒ Adopter une culture de gestion de crise
- ⇒ Gérer son stress
- ⇒ Avoir une communication efficace

Répondre à la crise

- ⇒ Activer le plan de gestion de crise et mettre en place une cellule de crise
- ⇒ Gérer le retour à la normale



## GERER LA COHESION D'EQUIPE

Tarif: 200€



Sessions programmées En attente

**Durée :** 6h

**Horaires :** 9h-12h / 13h30-16h30

**Lieu :** AMHR, 4 route de Rouffach 68000 COLMAR

**Nombre de participants :** 15

**Formateur :** Barbara REIBEL

*Coach - Formatrice - Atrice et Blogueuse*

### OBJECTIFS

Améliorer ses compétences d'animation en mettant en pratique les techniques d'animation : se confronter à des situations concrètes

Renforcer la performance collective de son équipe tout en encourageant l'émergence et le débat d'idées

Fédérer, développer l'esprit d'équipe

### PROGRAMME

Rappel sur les techniques d'animation d'équipe

Travail en sous-groupes par thème

Présentation par chaque sous-groupe avec jeux de rôles

Debriefing : points positifs et axes d'amélioration

## CONDUIRE EFFICACEMENT UNE REUNION

Tarif: 200€



Sessions program-

En attente

**Durée :** 6h

**Horaires :** 9h-12h / 13h30-16h30

**Lieu :** AMHR, 4 route de Rouffach 68000 COLMAR

**Nombre de participants :** 15

**Formateur :** PHILIPPE HELMSTETTER

*Consultant – formateur en efficacité professionnelle*

### OBJECTIFS

Connaître et savoir mettre en œuvre les principes permettant d'accroître l'efficacité des réunions

### PROGRAMME

#### 1/ Préparer une réunion

Les objectifs · Les participants · Le moment et la durée · L'ordre du jour · La préparation matérielle

#### 2/ Animer une réunion

Démarrer une réunion : soigner l'introduction · Les rôles de l'animateur · Les réunions à distance · Conf Call · Visio · Webinar

## SAVOIR GERER SON TEMPS POUR ETRE PLUS EFFICACE

Tarif: 200€



Sessions programmées 2 septembre

**Durée :** 6h

**Horaires :** 9h-12h / 13h30-16h30

**Lieu :** AMHR, 4 route de Rouffach 68000 COLMAR

**Nombre de participants :** 15

**Formateur :** PHILIPPE HELMSTETTER

*Consultant – formateur en efficacité professionnelle*

### OBJECTIFS

Être élu est une fonction qui vient en complément des diverses autres activités professionnelles, associatives et privées. La fonction requiert des capacités d'optimiser le travail d'équipe pour gagner en efficacité et en sérénité. Connaître et savoir utiliser efficacement les outils d'organisation personnelle et de gestion du temps ; Savoir élaborer et mettre en œuvre une organisation intégrant les contraintes collectives pour optimiser le travail.

### PROGRAMME

1/ Le premier outil de la gestion du temps : l'agenda A quoi sert un agenda ; comment l'utiliser ; s'affirmer pour gagner en efficacité ; gérer les priorités

2/ Savoir planifier les tâches

Quels événements planifier : anticiper ce qui est connu, ne pas oublier les tâches récurrentes, les déplacements... ; Evaluer correctement les temps d'exécution ; gérer ses tâches et ses informations ; Déterminer les objectifs et les priorités.

## SAVOIR DIRE NON

Tarif: 200€



Sessions programmées 16 septembre

**Durée :** 6h

**Horaires :** 9h-12h / 13h30-16h30

**Lieu :** AMHR, 4 route de Rouffach 68000 COLMAR

**Nombre de participants :** 15

**Formateur :** Marzena SAMSEL

*Art-thérapeute, psychopraticienne, comédienne et conférencière*

### OBJECTIFS

Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel ou de tout autre intérêt particulier. Il doit donc savoir imposer ses décisions et faire appliquer les règles, alors même qu'elles peuvent déplaire. Par peur des conflits, de décevoir, de blesser on renonce parfois à affirmer sa différence et à dire NON. Il en résulte la perte de la confiance, la démotivation et le non-respect de soi et des autres. Tout travail d'équipe constructif et durable est basé sur la capacité de fixer des limites, donc la capacité de refuser pour mieux se respecter et se faire respecter.

### PROGRAMME

Vous permettre de : vous affirmer dans votre différence ; oser défendre vos opinions, vos droits ; passer de la peur au plaisir de dire non ; apprendre des techniques pour refuser avec tact ; oser prendre pleinement votre place ; asseoir votre autorité (et non votre autoritarisme) ; améliorer l'estime de vous-même ; gagner en confiance.

## PRISE DE PAROLE : faites-vous entendre

Tarif: 200€



Sessions programmées

En attente

**Durée :** 6h

**Horaires :** 9h-12h / 13h30-16h30

**Lieu :** AMHR, 4 route de Rouffach 68000 COLMAR

**Nombre de participants :** 15

**Formateur :** Marzena SAMSEL

*Art-thérapeute, psychopraticienne, comédienne et conférencière*

### OBJECTIFS

S'exprimer en public est une étape incontournable pour un élu.

Grâce à des techniques de communication issues du théâtre, vous apprendrez à canaliser vos émotions, à affirmer votre légitimité et à captiver votre auditoire et de vous faire entendre avec justesse et impact.

### PROGRAMME

Acquérir une aisance verbale grâce aux techniques issues du théâtre

Gérer le stress et les émotions pour s'exprimer avec assurance

Transformer la peur du regard des autres en une énergie positive

Passer de l'appréhension à l'enthousiasme lors de prises de parole

Affirmer ses idées avec conviction, sans chercher à plaire à tout prix

Développer sa présence et son charisme face à un auditoire

Renforcer son estime de soi et sa confiance en sa prise de parole

## PRISE DE PAROLE

Tarif: 200€



Sessions programmées

7 octobre

**Durée :** 6h

**Horaires :** 9h-12h / 13h30-16h30

**Lieu :** AMHR, 4 route de Rouffach 68000 COLMAR

**Nombre de participants :** 15

**Formateur :** Marzena SAMSEL

*Art-thérapeute, psychopraticienne, comédienne et conférencière*

### OBJECTIFS

S'exprimer en public avec aisance est une compétence précieuse pour un élu. Mais comment passer d'une parole maîtrisée à une parole inspirante et influente ? Ce second niveau de formation s'adresse à celles et ceux qui souhaitent aller plus loin : affiner leur posture, enrichir leur présence, et convaincre avec authenticité. Dans un cadre toujours bienveillant, vous explorerez des techniques plus poussées issues du théâtre, de la rhétorique et de la prise de parole stratégique.

### PROGRAMME

Approfondir les techniques vocales et corporelles pour renforcer l'impact de sa parole

Maîtriser l'art de l'improvisation et de l'interaction avec le public

Adopter une posture d'orateur inspirant : crédible, serein, dynamique

Cultiver l'écoute active pour mieux répondre et rebondir

Affiner son style personnel d'orateur, au service de ses convictions

## PRISE DE PAROLE N3

Tarif: 200€



Sessions programmées

En attente

**Durée** : 6h

**Horaires** : 9h-12h / 13h30-16h30

**Lieu** : AMHR, 4 route de Rouffach 68000 COLMAR

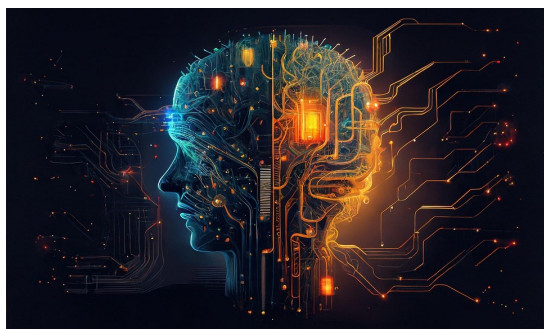
**Nombre de participants** : 15

**Formateur** : Marzena SAMSEL

*Art-thérapeute, psychopraticienne, comédienne et conférencière*

## DEBUTER SEREINEMENT AVEC L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

Tarif: 200€



Sessions programmées

9 septembre

**Durée :** 4h

**Horaires :** 8h30-12h30

**Lieu :** AMHR, 4 route de Rouffach 68000 COLMAR

**Nombre de participants :** 15

**Formateur :** Eric MELOUNOU

*Consultant senior en Data marketing et Web Performance*

### OBJECTIFS

Développer sa compréhension des grands enjeux sur l'IA et connaître des applications concrètes pour son utilisation au service de la collectivité. Essayer par soi-même l'utilisation d'une IA.

### PROGRAMME

- 1/ Introduction sur ce qu'est (et n'est pas l'IA), présentation des concepts technologiques, fonctionnels et des enjeux de l'IA générative
- 2/ Présentation d'exemples d'application d'IA générative adaptées aux collectivités et au monde professionnel ou associatif
- 3/ Atelier pratique : exercices de rédaction de prompts réalisés par les participants
- 4/ Sensibilisation aux enjeux éthiques et utilisation responsable de l'IA
5. Travail en groupe pour identifier les objectifs des participants en intégrant l'IA dans leur quotidien
6. Bilan de la formation

## LE B.A.BA DES RESEAUX SOCIAUX

Tarif: 200€



Sessions programmées

En attente

**Durée :** 6h

**Horaires :** 9h-12h / 13h30-16h30

**Lieu :** AMHR, 4 route de Rouffach 68000 COLMAR

**Nombre de participants :** 15

**Formateur :** Barbara REIBEL

*Coach - Formatrice - Autrice et Blogueuse*

### OBJECTIFS

Connaître le fonctionnement et la finalité des principaux réseaux sociaux • Savoir les utiliser efficacement • Mettre en place une stratégie de communication.

### PROGRAMME

#### 1/ Présentation des principaux réseaux sociaux

Facebook—LinkedIn – Instagram – TikTok –YouTube

#### 2/ Procédure d'inscription aux réseaux sociaux

Apprendre à publier et à alimenter le compte

Mettre en ligne des contenus pertinents

#### 3/ Les bonnes pratiques à mettre en place

Gestion du temps

Apprendre à se protéger

Savoir répondre aux commentaires



**MON  
COMPTE  
ELU**



**Siège de l'AMHR**

4 route de Rouffach COLMAR

Tél : 03 89 41 75 96

Courriel : [amhr@calixo.net](mailto:amhr@calixo.net)

Site internet : [www.amhr.fr](http://www.amhr.fr)

Locaux situés à côté de la Gare et accessibles PMR

**Stationnement possible :**

- en face au Parking BLEYLE  
(3€ la journée)
- à environ 600 mètres gratuitement